



R.A.S.E.D

2018/2019

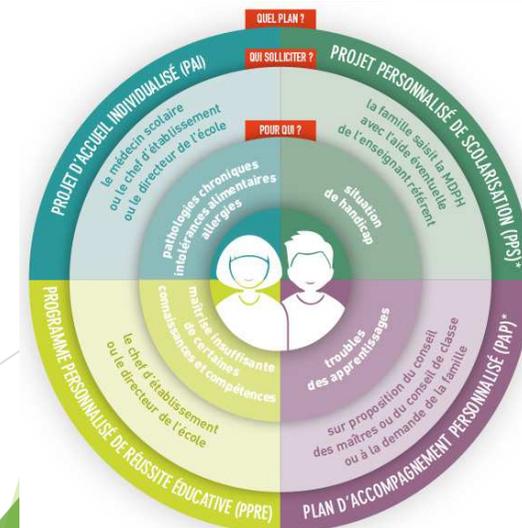
rased-montreuil@ac-lille.fr

-Précisions / Informations : prise en charge de la difficulté scolaire, EE, ESS, calendrier, ...

-Brochure : (...) « Quel plan pour qui ? » : PPPRE, PPS, PAP, PAI

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

- Le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)



[*] Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

Nouvelle équipe :

Valérie Baillet et Marie-Hélène Pourre, *psychologues*

Catherine Delattre, *maîtresse E*

Maxence Vandroy, *maître de soutien, d'appui*

Secteurs d'intervention: cf annexe 1

Prise en charge de la difficulté:

- Aide en classe par le maître: différenciation, aménagements pédagogiques



PPRE

(préalable à toute demande d'intervention)

- Si la difficulté persiste : demande d'intervention au R.A.S.E.D

Cette demande ne concerne pas les élèves reconnus par MDPH

Précisions :

La prise en charge de la difficulté implique tous les acteurs :

Equipe éducative: élèves hors du champ du handicap

Equipe de suivi de scolarisation (E.S.S) : réunion en présence de l'enseignant référent pour les élèves relevant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) // MDPH

Quel plan pour quels besoins ?

	PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE PPRE	PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION PPS	PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE PAP	PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE PAI
Quand ?	Difficultés scolaires Maitrise insuffisante de certaines connaissances et compétences	Situation de handicap , besoins de compensations	Troubles des apprentissages, difficultés durables sans besoin de compensations	Maladies, Pathologies chroniques, allergies
Quoi ?	Pratiques pédagogiques différenciées et diversifiées	Aménagements, adaptations : AVS, attribution de matériel pédagogique adapté Orientation	Aménagements et adaptations pédagogiques	Aménagements de scolarité Traitement médical Protocole d'urgence
Comment ?	Mise en place en équipe, par le professeur des écoles dans sa classe en concertation	Après démarche diagnostique , Saisir la MDPH, l'enseignant référent	Après démarche diagnostique, avec les différents partenaires, en conseil des maîtres Equipe Educatives	Mise en place par le médecin avec le directeur d'école et la famille

Calendrier des demandes RASED:

- **jusque fin de période 2** : orientation CM2, GS identifiés
demande d'aide pour les élèves de cycle 2
- **jusque fin de période 3** : demande d'aide : élèves de cycle 3, aide et appui pour élèves de cycle 1
- **jusque fin de période 4** : demande d'aide sur nouvelles situations

Psychologues: intervention tout au long de l'année en relation avec les demandes d'aide: → Calendrier MDPH à respecter

Fin décembre MDPH	<u>Sorties d'ULIS école</u> et <u>ULIS fin cycle 2</u> nouvelle notification
	<u>1ère demande</u> d'établissement médico-social IME ITEP
	Poursuites d'accompagnement par un service médico-social SESSAD SSEFiS SAAAIS
Début février IEN	Exceptionnel: Demande de Pré-orientation SEGPA
Mi mars , début de période 4 MDPH	1ère demande d'AVS
	1ère demande d'orientation scolaire ULIS école ULIS collège
	1ère demande de Matériel Pédagogique Adapté (MPA)
	Renouvellement d'AVS
	Demande de Maintien en Maternelle